

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 16 novembre 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 7, 8 et 9 novembre 2016

2016 DJS 266 Subvention (2 000 euros) et convention avec l'association Les Petits Débrouillards Île-de-France (14^e).

M^{me} Pauline VÉRON, rapporteure

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 25 octobre 2016 par lequel Madame la Maire de Paris propose une subvention et convention avec l'association Les Petits Débrouillards Île-de-France ;

Vu l'avis du Conseil du 11^e arrondissement, en date du 24 octobre 2016 ;

Vu l'avis du Conseil du 14^e arrondissement, en date du 19 octobre 2016 ;

Vu l'avis du Conseil du 18^e arrondissement, en date du 17 octobre 2016 ;

Vu l'avis du Conseil du 20^e arrondissement, en date du 24 octobre 2016 ;

Sur le rapport présenté par Madame Pauline VÉRON, au nom de la 7^e Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention dont le texte est joint à la présente délibération avec l'association Les Petits Débrouillards Île-de-France, 82, avenue Denfert-Rochereau (14^e).

Article 2 : Une subvention d'un montant 2 000 euros est attribuée à l'association Les Petits Débrouillards Île-de-France (19670 / 2016_00208) pour son projet « les quartiers de la connaissance ».

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, nature 6574, rubrique 422, ligne VF88004 "Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la jeunesse" du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercices 2016 et suivants, sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO